

Une solution complète pour le Secteur Médical



+ de 15 ans
d'expérience



+ de 35 000
interventions



sur toute la France
(Métropole et Outre-mer)



Un seul interlocuteur, le Bureau de la PCR

Pour répondre avec facilité à l'ensemble de vos obligations Radioprotection/Employeur/ERP selon la réglementation en vigueur



Des prestations sur-mesure

Pour la mise en conformité de votre installation actuelle / future, l'aménagement d'un nouvel équipement



Une solution économique

Pour vous faire bénéficier d'un panel de prestations au-delà de la Radioprotection indispensables à tout chef d'établissement



Formation Radioprotection des Travailleurs

Pour garantir la sécurité de vos collaborateurs et les protéger des rayonnements ionisants

Le Bureau de la PCR, Votre partenaire de confiance en Radioprotection

Certifié Organisme Compétent en Radioprotection, le Bureau de la PCR accompagne chaque professionnel vers la mise en conformité de son établissement

- ✓ Centres de Radiologie, Rhumatologie, Stomatologie
- ✓ Cliniques, Hôpitaux, Maisons de soins
- ✓ Centres d'hébergements médico-sociaux
- ✓ Cabinets, Cliniques, Centres Dentaires, Vétérinaires
- ✓ Aéroports, Musées et Parcs d'attractions
- ✓ Ministères (Défense nationale, Intérieur, Justice, Santé), Cours d'appel, Parlement européen
- ✓ Entreprises du secteur industriel, technologique, agroalimentaire



Contact

04 93 24 18 66

info@bureau-pcr.fr

www.bureaupcr.fr



Organisation de la Radioprotection



Missions du Conseiller en Radioprotection

- ✓ Vérifications Périodiques
- ✓ Mesures d'ambiance
- ✓ Études de poste et Zonage
- ✓ Bilan annuel de Radioprotection
- ✓ Mise à jour du DUERP - Radioprotection
- ✓ Évaluation du risque Radon
- ✓ Surveillance dosimétrique individuelle
- ✓ Gestion des événements significatifs (ESR)

Le Bureau de la PCR

est certifié

Organisme Compétent

en Radioprotection



Avantages inclus

- + **Désignation** d'un Conseiller en Radioprotection
- + **Rapport technique** de conformité de vos locaux
- + **Dossier Synthèse Réglementaire** : accessible depuis votre espace client pour vous auto-évaluer sur tous les points réglementaires auxquels vous êtes soumis
- + **Formation E-learning** : Radioprotection des Travailleurs
- + **Dossier ASNR** : constitution, actualisation, accompagnement
- + **Affichages réglementaires** : création et mise en place
- + **Correspondant Employeur SISERI** le cas échéant
- + **Veille réglementaire et suivi** des évolutions dans votre secteur
- + **Espace Client dédié** : accès sécurisé, actualisation régulière de votre dossier



Prestations ponctuelles

selon vos besoins

Fort de son expertise, le Bureau de la PCR vous accompagne vers la **mise en conformité** de votre établissement en vous proposant également des prestations ponctuelles **pour compléter votre organisation actuelle**.



Contrôle électrique

Vérification initiale et périodique de vos installations permettant de prévenir les risques d'incendie, d'électrocution, de l'électrification

Nos experts sont à vos côtés pour :

- ✓ Garantir votre sécurité et celle de vos employés
- ✓ Rédiger un rapport de conformité détaillé, disponible dans votre espace client, mentionnant tous les points contrôlés

*Lors d'un sinistre, votre assureur peut refuser de vous dédommager en l'absence de contrôle électrique



Contrôle qualité image

Initial et périodique, interne et externe
Visant à mieux maîtriser la qualité de l'image, les risques liés aux rayonnements ionisants et la fiabilité de votre appareil

Nos experts sont à vos côtés pour :

- ✓ Mettre en place un ensemble d'opérations visant à évaluer et améliorer les performances de vos appareils, contrôler les doses délivrées aux patients



DUERP (*Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels*)

Création obligatoire dès l'embauche du 1^{er} salarié
Mise à jour imposée lors de toute modification des conditions de travail

Nos experts sont à vos côtés pour :

- ✓ Elaborer ou actualiser votre Document Unique
- ✓ Effectuer une analyse complète permettant de prévenir les risques d'accidents de travail et les maladies professionnelles...

Le Bureau de la PCR est enregistré en tant qu'IPRP auprès de la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur, sous le n° 2024-03-06-012.



04 93 24 18 66



info@bureau-pcr.fr



www.bureau-pcr.fr



Etude de dimensionnement

Vous mettez en place ou modifiez une activité utilisant des rayonnements ionisants ?

Nos experts sont à vos côtés pour :

- ✓ Définir au plus juste le choix d'aménagement de vos locaux : épaisseurs minimales ou épaisseurs équivalentes minimales de plomb
- ✓ Vous proposer les dispositifs de sécurité adaptés : signalisations, arrêt d'urgence, informations à reporter sur le plan de la salle...



Vérification initiale de radioprotection

Obligatoire lors de tout changement significatif : ajout, modification ou remplacement d'un appareil existant émettant des rayonnements ionisants

Nos experts sont à vos côtés pour :

- ✓ Vous accompagner vers la mise en conformité selon les exigences réglementaires actuelles et dans l'anticipation de toute modification prochainement applicable



Mesurage radon

(Gaz hautement radioactif présent naturellement dans les sols)

Evaluation du risque radon obligatoire pour tout établissement employant des travailleurs et situé en rez-de-chaussée ou en sous-sol

Nos experts sont à vos côtés pour :

- ✓ Réaliser une évaluation du risque radon puis un mesurage selon les recommandations de la Direction Générale du Travail avec une méthodologie spécifique
- ✓ Etablir un rapport de synthèse proposant les actions correctives



RGPD *(Règlement Général sur la Protection des Données)*

Obligatoire depuis son entrée en application le 25 mai 2018

Nos experts sont à vos côtés pour :

- ✓ Élaborer votre registre RGPD afin de rassembler les moyens et les mesures mises en place, identifier et sécuriser le traitement des données personnelles
- ✓ Créer les affichages spécifiques à votre activité permettant d'informer et de sensibiliser vos patients / employés sur les données collectées



04 93 24 18 66



info@bureau-pcr.fr



www.bureau-pcr.fr

Pourquoi nous choisir ?



Relation privilégiée

Notre équipe vous accompagne et vous représente auprès de l'ASNR, l'Inspection du travail ou toute autre autorité de contrôle.



Proximité et réactivité

Vos demandes, vos appels téléphoniques, vos mails sont traités en direct afin de vous apporter une réponse dans l'immédiateté.



Méthodes performantes

Diagnostics précis, rapports clairs et détaillés. Vos décisions sont facilitées grâce à l'expertise de notre équipe.



Technologie innovante

Notre logiciel métier bénéficie d'un développement continu pour mieux répondre aux spécificités et aux évolutions de votre activité.



Contact



04 93 24 18 66



info@bureau-pcr.fr



www.bureau-pcr.fr

